

Appel à projets 2022-2023



Le sport, c'est vital !  
**SPORT ET SANTÉ**

Cahier des charges

ANJOU,  
TERRE  
D'EXCELLENCE

[maine-et-loire.fr](http://maine-et-loire.fr)

 [maine\\_et\\_loire](https://twitter.com/maine_et_loire) |  [Departement49](https://www.facebook.com/Departement49)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE





## Le Département, partenaire de vos projets sportifs

### ➤ Contexte

Outre son rôle de socialisation, une activité physique régulière, assurée par des personnes qualifiées, présente des intérêts indéniables en termes de préservation ou d'amélioration de la santé pour tous les types de population et tous les âges. Plusieurs études ont mis en évidence les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière.

Le Département entend donc soutenir des initiatives qui favorisent l'accès à ces pratiques pour toutes les personnes. A cette occasion, il veut également promouvoir la lutte contre les violences physiques et sexuelles dans le milieu sportif.

Le Département de Maine-et-Loire souhaite marquer son engagement vers l'aventure des Jeux de Paris 2024. Il poursuit ainsi le développement d'actions en faveur de la promotion de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire sous le slogan « **Anjou, Terre d'excellence** ».

### ➤ Objectifs

Dans une logique de prévention ou d'amélioration de la santé, le Département soutiendra des projets qui attirent ou ramènent les personnes vers une activité physique et sportive régulière et également ceux qui aideront à la sensibilisation et à la lutte contre les violences dans le sport.

Il s'agit notamment d'aider les personnes les plus fragiles, touchées par la maladie, le vieillissement, le handicap ou l'isolement, à pratiquer une activité bénéfique à la récupération et au maintien de leur santé. Ces activités pourront s'adresser à tout type de public dans une logique de prévention.

Chaque projet pourra prétendre à une aide maximale de 5 000 €.

### ➤ Quelles sont les initiatives concernées?

Les initiatives innovantes encourageant la pratique sportive, en prenant en compte les contraintes liées à la pandémie, feront l'objet d'une attention particulière. Elles contribuent en effet à atténuer les difficultés sociales liées cette crise.

**Le Département soutiendra des actions disposant d'un fort ancrage local permettant entre autres :**

- de diversifier l'offre d'activités physiques, notamment à travers l'offre multi-activités, l'adaptation de pratiques existantes ou le développement de nouvelles pratiques,
- de favoriser la pratique d'activités physiques dans un objectif de maintien ou de rétablissement de la santé,
- de sensibiliser et d'accompagner dans la lutte contre les violences de tous types,
- de faciliter la réalisation d'activité physique sur ordonnance médicale,
- de trouver des solutions pour permettre la régularité et la pérennité de la pratique sportive,
- de favoriser la parentalité, le lien social et intergénérationnel par l'exercice d'une pratique familiale ou collective,
- d'utiliser les équipements existants en y attirant des publics qui ne les utilisaient pas jusqu'alors ou plus,
- de mutualiser les moyens humains et matériels nécessaires à la pratique d'activités physiques et sportives de proximité en facilitant la mobilité vers les lieux de pratique ou encore en les rapprochant des usagers (utilisation d'autres espaces que les équipements sportifs classiques EHPAD, ESAT etc.).

**Le Département intensifie son engagement en matière de développement durable et souhaite intégrer cette dimension dans cet appel à projet. Ainsi, il est attendu que les structures mènent des actions concrètes en faveur de l'environnement. Le jury sera attentif à des mesures qui favorisent le recyclage, les mobilités alternatives à la voiture, le zéro déchet, le zéro plastique...**



## Le projet devra

- être engagé au cours de la saison sportive septembre 2022 à août 2023,
- se dérouler sur un territoire défini et être majoritairement à destination des usagers qui y vivent,
- cibler des personnes qui sont éloignées de la pratique sportive (la méthode d'identification des publics doit être explicite et détaillée),
- s'inscrire si possible dans une logique de pérennisation et de pratique régulière,
- mobiliser une triple compétence sportive, sanitaire et sociale,
- favoriser les adhésions dans les clubs sportifs locaux.

La structure est invitée à rechercher la collaboration avec les collectivités territoriales concernées. La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière (appui des collectivités, partenaires économiques, établissements scolaires, établissements sociaux et médico-sociaux etc.).

Les projets événementiels pourront être retenus s'ils s'inscrivent dans une démarche de parcours de découverte ou de sensibilisation à l'activité sportive.

Le projet doit être cohérent grâce à la mise en adéquation des moyens humains et matériels avec les objectifs du projet et le public visé (qualité de l'encadrement, matériel et aménagements prévus, accessibilité, mobilité etc.)

Le Département intensifie son engagement en matière de développement durable.

Les projets retenus feront figurer le logo du Département « Anjou terre d'excellence » sur tous les documents édités, accompagné de la mention « Le Conseil départemental de Maine-et-Loire, partenaire du sport », ainsi que sur son site Internet, et ce dans le respect de la charte graphique qui en définit les conditions d'utilisation.

### Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives,
- les projets strictement événementiels (seuls ceux inscrits dans un programme d'actions pourront être retenus),
- le fonctionnement récurrent des structures ou des clubs sportifs.

## Qui peut répondre ?

**Associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.**

Seuls les organismes sportifs dont le siège social est implanté en Maine-et-Loire sont éligibles au dispositif d'appel à projets.

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur [www.maine-et-loire.fr/appels-a-projets](http://www.maine-et-loire.fr/appels-a-projets)

Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées avant le **17 juillet 2022** puis retourné

**par mail à l'adresse suivante**  
[sport@maine-et-loire.fr](mailto:sport@maine-et-loire.fr)

**Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés.**

*Après instruction, les projets seront examinés par un jury d'experts. Les décisions seront communiquées en fin d'année.*

## Évaluation des actions retenues

Des outils de suivi et d'évaluation sont intégrés à la démarche; la fiche d'évaluation sera envoyée aux porteurs de projets retenus.

Cette évaluation sera analysée et conditionnera le versement de la subvention.

Vous pouvez nous transmettre une autre forme de documents bilan si toutefois il répond à l'ensemble de ces items.

Elle sera à retourner en fin de projet, téléchargeable sur notre site [www.maine-et-loire.fr](http://www.maine-et-loire.fr).

# Suivez-nous!



maine\_et\_loire



Departement49

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

**anjou**

CS 94104 - 49 941 Angers Cedex 9